



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

CDCI
31 AOÛT 2015 – 10H
PRÉFECTURE DE L'EURE – SALLE MONET

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : présentation et débat sur l'ébauche de la nouvelle organisation de l'intercommunalité dans l'Eure

Le préfet a ouvert la séance en remerciant les membres de leur présence, puis a constaté que le quorum était atteint et que la commission départementale de la coopération intercommunale pouvait valablement siéger.

Le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2015 est approuvé par la commission à l'unanimité.

Propos introductifs

En propos liminaire, le préfet a rappelé que la carte qui a été envoyée aux membres de la commission durant l'été (annexée au présent compte-rendu) est une synthèse des intentions majoritaires qu'il a recueillies auprès des présidents des EPCI à fiscalité propre, qu'il a tous individuellement rencontrés. Cette réunion est l'ouverture du débat sur l'élaboration du schéma, qui devra être adopté au plus tard le 31 mars 2016 et respecter le relèvement du seuil minimal des intercommunalités de 5000 à 15 000 habitants. Le rapporteur de la commission, François-Xavier Priollaude, recueillera les avis et observations des élus dans la perspective de la prochaine réunion de la CDCI du 28 septembre.

Le rapporteur ajoute en introduction qu'il retient cinq points de ses premiers échanges avec les élus :

- la prise en compte des bassins de vie et d'emploi, quitte à s'affranchir des découpages administratifs ;
- la crainte du milieu rural que la constitution de grands EPCI conduise à une augmentation de la fiscalité locale ;
- l'exigence de conserver la proximité au regard des compétences dévolues aux EPCI ;
- l'écoute des élus lorsqu'ils sont parvenus à un consensus sur un territoire, notamment lorsqu'il s'agit pour une commune de changer d'EPCI à terme ;
- la progressivité de la réforme, en diminuant par étapes le nombre des EPCI, sauf si les regroupements importants correspondent à une volonté largement partagée par les élus du territoire concerné.

Le préfet expose qu'il ne sera pas opposé à ce que des communes changent d'EPCI, après avoir arrêté les périmètres des nouveaux EPCI. Il ne s'opposera pas non plus à l'extraterritorialité départementale du futur schéma, à condition que les collectivités expriment clairement ce souhait et que le préfet du département concerné ait donné son accord, après avis de « sa » CDCI. En revanche, il n'est pas favorable à laisser sortir des EPCI de l'Eure dans une autre région que la future Normandie.

Le sénateur-maire Hervé Maurey a salué l'ambition des périmètres de cette première carte et a insisté sur le fait que maintenir des disparités entre territoires ne favorisera pas, à l'avenir, les plus petits d'entre eux au regard des contraintes de réduction des dotations imposées par l'État et des équilibres géographiques désormais déterminants dans les investissements.

Le président du conseil départemental Sébastien Lecornu insiste quant à lui sur la nécessité de grandir pour favoriser la programmation et la territorialisation des investissements dans une cohérence élargie de bassin de vie. À cet égard, le département n'accompagnera pas des territoires financièrement fragilisés en difficulté d'assumer le rôle de maître d'ouvrage. Ainsi, le seuil de 15 000 ne doit pas être une limite et doit, au contraire, pousser les élus à être audacieux dans le choix des futurs périmètres.

Jean-Paul Legendre, président de l'association des maires et des élus de l'Eure, propose une CDCI blanche avant le 28 septembre. Le préfet ne s'y oppose pas, au contraire, mais rappelle que seule la carte qu'il proposera lui sera en discussion et en consultation auprès des collectivités.

DÉBAT

Le préfet propose de procéder périmètre par périmètre en suivant l'ordre des lettres sur la carte qui correspondent aux périmètres en évolution sur la situation actuelle.

Territoire A – communautés de communes de Beuzeville, Quillebeuf sur Seine, Roumois nord et Canton de Bourgtheroulde-Infreville

Depuis l'envoi de la carte, la communauté de communes de Beuzeville a fait part de sa volonté de fusionner avec la communauté de communes d'Honfleur, dans le Calvados. Cette initiative est majoritairement saluée par les membres de la commission. Cela laisse en suspens la question de l'avenir des communautés de communes de Quillebeuf, du Roumois nord, de Bourgtheroulde et d'Amfreville. Bruno Questel, président du Pays du Roumois, est contre la proposition que fait figurer la carte, car la communauté d'Amfreville-La-Campagne est comprise dans un autre périmètre, cassant ainsi le Pays du Roumois qui a sa logique évidente et un SCoT achevé et « grenellisé ». Il insiste sur la cohérence d'une fusion des EPCI qui constituent le Pays comme un territoire et un bassin de vie qui est porteur de projets depuis des années. Il ne s'oppose pas au rattachement de la communauté de communes de Quillebeuf sur Seine aux trois autres communautés de communes constituant aujourd'hui le pays du Roumois.

Le préfet dit attacher à cette proposition une attention particulière si Beuzeville se rapproche de Honfleur ; il profite de ce sujet pour évoquer les SCoT, signalant aux parlementaires présents que la date butoir pour leur « grenellisation » est en contradiction avec leurs délais de révision. Les parlementaires pourraient suggérer une modification législative pour harmoniser ces dispositions afin de permettre aux futures intercommunalités agrandies de réajuster les SCoT suite aux fusions et ce, dans le délai de 6 ans, alors que la « grenellisation » est actuellement prévue pour les SCoT, au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Michel Leroux, président de la communauté de communes de Pont-Audemer, soutient l'existence d'un vrai territoire au sud de l'Estuaire en face Le Havre et Rouen mais, pour lui, le scénario regroupant le territoire A avec le B doit être comme une seconde étape ultérieure au schéma actuellement en discussion. Le préfet expose qu'il ne forcera pas cette grande fusion si elle n'est pas unanimement voulue par l'ensemble des élus.

Enfin, Philippe Vanheule, président de la communauté de communes de Bourgtheroulde, fait savoir que les maires de sa communauté ont exprimé le souhait d'être rattachés à la communauté de communes d'Amfreville.

Territoire B – communautés de communes de Pont-Audemer et de Val de Risle

Bruno Questel souligne l'incohérence de ce périmètre par rapport à celui du territoire A. La transformation du PETR Risle Estuaire en un seul EPCI à fiscalité propre est évoquée comme un terme à atteindre ultérieurement. Hervé Maurey, comme Sébastien Lecornu, s'étonnent également de l'ambition des propos de Michel Leroux et de sa conclusion de ne pas aller trop vite. Ils ajoutent que les élus de ce territoire prennent un risque avec une fusion à petite échelle.

La position de Michel Leroux est défendue par le conseiller départemental Francis Courel qui dit la cohérence du rapprochement entre Pont-Audemer et Mont-fort-sur-Risle. Il réitère les propos de Michel Leroux quant à la nécessité de ne pas aller trop vite entre le territoire A et le territoire B.

Territoire C – communautés de communes du canton de Cormeilles, Canton de Thiberville et Vièvre-Lieuvin

Étienne Leroux, président de la communauté de communes du Vièvre-Lieuvin, signale que la communauté de Beuzeville a refusé la proposition de rapprochement qui lui avait été faite. La fusion au niveau du territoire C peut être une première étape avant une fusion plus large. La proposition que fait figurer la carte lui convient.

Pierre Espaldet, président de la communauté de communes de Thiberville, n'est pas favorable à une fusion entre les territoires A, B et C, le bassin de vie de sa communauté étant plutôt tourné vers Bernay et Lisieux. Il est favorable au projet C car il rappelle que tous les maires de sa communauté de communes souhaitent se rapprocher de Cormeilles.

Territoire D – communautés de communes du Canton de Broglie, Bernay et ses environs, Intercom du Pays Brionnais, Canton de Beaumesnil et Intercom Risle et Charentonne

Plusieurs élus déplorent l'amputation de la communauté de communes de Thiberville au Pays Risle Charentonne. Jean-Claude Rousselin, président de l'Intercom Risle et Charentonne, salue l'ambition de ce territoire qui va au-delà du seuil et Hervé Maurey appuie les propos précédents. Pascal Perraudin, maire de Grosley-sur-Risle, expose qu'il est difficile de s'engager dans ce projet du fait de la différence dans les niveaux de compétences des différentes communautés ; elle ajoute que l'on devrait prendre en considération tous les éléments objectifs qui caractérisent les actuelles communautés de communes avant de se décider. Le préfet répond que cet argument est objectivement juste mais que si on ne procède pas directement à l'extension des périmètres, rien ne pourra avancer dans les délais qu'impose la loi.

Territoire E – communautés de communes d'Amfreville la Campagne et Pays du Neubourg

Jean-Paul Legendre souligne que ces deux intercommunalités sont voisines et ont la volonté de travailler ensemble. Fernand Lenoir, président de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne, qui n'est pas membre de la commission, est invité à s'exprimer. Il dit que le bassin de vie avec Le Neubourg peut justifier ce rapprochement. La discussion sur le rapprochement entre le Pays du Roumois et la communauté de communes du Neubourg n'a pas permis d'atteindre un consensus. D'autres projets ont été évoqués : rapprochement du Neubourg avec la CASE, le GEA ou la communauté de Conches. Selon Bruno Questel, la population d'Amfreville la Campagne est davantage tournée vers Elbeuf que le Neubourg. Alfred Recours, président de la communauté de communes du Pays de Conches, prend la parole plusieurs fois pour expliquer dans un premier temps que la réflexion doit être conduite au regard des compétences, ce que ne permet pas la loi NOTRe ; il ajoute que l'élargissement des périmètres n'est pas une fin en soi si les expertises financières et fiscales ne sont pas préalablement conduites. Il explique que ces raisons de bon sens le conduisent, à ce stade, à ne pas proposer d'évolution pour la communauté de communes du Pays de Conches dont la démographie le situe, d'ores et déjà, bien au-delà du seuil de la loi.

Territoire F – communautés de communes du Canton de Rugles, Pays de Verneuil-sur-Avre, Canton de Breteuil-sur-Iton, Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure

Le rapporteur expose que la communauté de communes de Rugles, bien qu'adhérente au pays Risle Charentonne, se trouve éloignée de Bernay et aurait préféré s'allier avec la communauté de communes de l'Aigle dans l'Orne, mais il reconnaît que cette communauté ne s'est pas prononcée en ce sens. Le rapprochement avec les EPCI à l'est est envisagé. Joël Hervieu, président de la communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure, expose les différentes possibilités de regroupement de son intercommunalité, avec l'Agglomération de Dreux, premier bassin de vie, avec Verneuil, second bassin ou avec la Porte Normande et se déclare favorable à une fusion avec Dreux. Le préfet dit ne pas le privilégier, le projet étant contraire à une approche d'équilibre et de solidarité pour le département de l'Eure ; il ajoute ne pas être favorable à l'accompagnement d'EPCI eurois à l'extérieur de la région Normandie.

Pour Hervé Maurey, le bassin de vie de Rugles n'est pas sur Bernay. Le projet F est donc cohérent. Alain Petitbon, président de la communauté de communes de Verneuil-sur-Avre, propose que le territoire soit étendu à la communauté de communes de la Porte Normande pour conserver la cohérence du Pays Avre Eure et Iton. Sébastien Lecornu considère que la proposition F est cohérente avec les enjeux du département.

Guy Lefrand, président du Grand Évreux Agglomération, expose que le GEA étudie un rapprochement avec la communauté de communes de la Porte Normande. Dans ce cas, la communauté de communes du Neubourg et la communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure pourraient également être intégrées à l'agglomération. La communauté de communes du Pays de Conches pourrait aussi être fusionnée dans quelques années. Sylvain Boreggio, président de la communauté de communes de la Porte Normande, s'oppose à un rapprochement avec le territoire F, son bassin de vie est tourné vers Évreux.

Le Préfet fait remarquer qu'il n'a pas été informé du projet de rapprochement du GEA et de la Porte Normande et demande à Guy Lefrand et Sylvain Boreggio de venir lui présenter ce projet de fusion.

Territoire G – communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, communautés de communes des Andelys et des Environs et Epte-Vexin-Seine

Frédéric Duché, conseiller départemental, est d'accord avec la proposition, il regrette le « non-choix » de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine qui souhaite rester seule. Sébastien Lecornu soutient cette proposition G en appuyant l'axe de la Vallée de la Seine et dit également son regret de ne pas voir la communauté de communes Eure-Madrie-Seine rejoindre la proposition G.

Territoire H – communautés de communes du Canton d'Étrépnay et Gisors-Epte-Lévrière

Perrine Forzy, présidente de la communauté de communes d'Étrépnay, espérait une fusion à l'échelle du Pays du Vexin Normand, rendue impossible par le choix d'Écos et des Andelys de se rapprocher de la CAPE. Elle exprime ses interrogations vis-à-vis du rapprochement désiré par des communes de l'Oise avec la communauté de Gisors ; interrogations auxquelles répondent James Blouin, président de la communauté de communes de Gisors et Raphaël Rassaërt, conseiller départemental et maire de Gisors. Un bassin de vie d'Étrépnay à Chaumont-en-Vexin existe, qui sera articulé entre Gisors, point d'équilibre et ville centrale, et deux pôles constitués des villes moyennes d'Étrépnay et de Chaumont. La ville de Gisors, du fait de son positionnement géographique, doit regarder vers l'Oise et certaines communes de l'Oise environnant Gisors, ont déjà fait connaître leur souhait. Le préfet considère ce souhait comme légitime et il l'accompagnera.

Territoire I – communautés de communes de l'Andelle et Canton de Lyons-la-Forêt

Thierry Plouvier, conseiller départemental et maire de Lyons-la-Forêt, expose qu'une commune de l'EPCI souhaite dès à présent partir sur la communauté de Gisors. Le préfet donne à nouveau sa position sur la question. Il ne s'opposera pas à de tels changements après les fusions d'EPCI.

Le préfet clôt la réunion en invitant les collectivités à confirmer leurs intentions ainsi reproduites sur la carte ou à faire connaître les changements qu'elles souhaitent. Il invite le rapporteur à synthétiser tout cela et à venir à sa rencontre courant septembre. Une nouvelle carte sera proposée à la CDCI pour la réunion du 28 septembre. Une autre CDCI pourrait se tenir dans la première quinzaine d'octobre si nécessaire. Le préfet, avant de remercier les participants membres de la commission pour la qualité des débats, rappelle que le schéma qui va être arrêté par ses soins sera ensuite soumis à la consultation (deux mois pour les communes et trois mois pour la CDCI).

Le Préfet de l'Eure,
Président de la commission



René BIDAL

Annexes :

- liste des présents
- carte débattue en séance